

CHARTE SÉBASTIENNAISE DES ARBRES



Déclinaison de la charte
métropolitaine des arbres



Châtaignier



**Mésange à
longue queue**

04 | ÉDITO

04 | L'ARBRE, PILIER DE LA NATURE À SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

- L'arbre est partout
- Saint-Sébastien-sur-Loire adopte la règle des 3/30/300
- De quoi les arbres ont-ils besoin et que craignent-ils?
- Les multiples bienfaits des arbres

07 | AXE 1 : CONNAÎTRE ET PROTÉGER

- Un inventaire des arbres
- L'existant préservé
- Un patrimoine arboré renouvelé
- Une taille repensée, un entretien bien réalisé

10 | AXE 2 : ACCROÎTRE ET RÉGÉNÉRER

- Des arbres partout, et encore davantage !
- Des essences diversifiées pour s'adapter au changement climatique
- La régénération des pratiques
- Vive les arbres morts !

13 | AXE 3 : VALORISER ET MOBILISER

- la reconquête de la biodiversité qui habite les arbres
- Un inventaire des arbres remarquables
- La force du collectif
- Vers une structuration de filières graines et bois sur le territoire

16 | LES 20 ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

ÉDITO

« Les arbres en ville jouent un rôle essentiel, apportant une multitude de bénéfices, tant pour le bien-être des citoyens que pour la santé globale de la planète. Dans un contexte de réchauffement climatique de plus en plus marqué, ils agissent comme des régulateurs thermiques, offrant de l'ombre et réduisant la chaleur. De plus, ils contribuent à la purification de l'air, participant ainsi activement à l'amélioration de notre environnement.

Il est de notre responsabilité de les protéger et de renforcer leur présence en milieu urbain. C'est tout le sens de la charte métropolitaine des arbres, à laquelle la Ville a choisi d'adhérer. En accordant aux arbres la place qu'ils méritent dans notre urbanisme, nous façonnons des villes plus saines, plus résilientes et plus agréables à vivre pour les générations actuelles et futures.

À travers 20 engagements, la Ville s'engage à préserver les arbres et à renforcer leur rôle dans le paysage urbain, notamment en suivant le principe du 3/30/300. Chaque habitant devra pouvoir observer au moins trois arbres depuis chez lui, bénéficier de 30% de canopée dans son quartier ou sa ville, et avoir un espace vert à moins de 300 mètres de son domicile ou de son lieu de travail.

Thomas Boucher,
Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire



Notre territoire dispose de...

350 arbres remarquables

Ces arbres ont été classés en fonction de leur âge, de leur forme particulière, de la rareté, de l'espèce ou de l'effet qu'ils produisent dans le paysage communal (platane, cèdre, hêtre pourpre, chêne pédonculé...)

435 arbres têtards et haies bocagères

Les arbres têtards ont un fort intérêt patrimonial culturel, écologique et paysager. Ils sont un des emblèmes des îles de Loire.

Un inventaire des arbres têtards sur les îles Pinette et Forget, recensant 435 individus dont la plupart sont des frênes, a été réalisé en 2008. Ce travail a permis la mise en place d'un plan de gestion permettant de préserver ce patrimoine environnemental et paysager historique.

La Ville travaille à renforcer le maillage bocager sur les différents espaces afin de permettre un renforcement de la trame verte, dans une optique de valorisation de la biodiversité.

80 hectares de boisements

Majoritairement des taillis de châtaigniers et de chênes. Principe de conservation de l'état naturel des sites avec un entretien limité à la mise en sécurité des cheminements

L'ARBRE

Pilier de la nature sébastiennaise

L'arbre est partout

La canopée occupe 1.416 ha, soit 26% du territoire communal (chiffres LIDAR 2018).

La canopée représente la surface occupée par le feuillage des arbres mesurant plus de 3 m de hauteur. Cette notion traduit précisément la présence et la contribution des arbres au paysage, au cadre de vie et au bien-être des habitants, et permet aussi de les intégrer tous : l'arbre isolé, le bosquet, la haie, le boisement. La canopée comprend donc les arbres privés et publics, les arbres urbains, bocagers, de forêts et de milieux naturels.

Pour aller plus loin :

Site internet de l'AURAN,
Agence d'urbanisme de la région
nantaise : auran.org.

Saint-Sébastien-sur-Loire adopte la règle des 3/30/300

3

Voir **3** grands arbres depuis chez soi, son lieu de travail, son école...



30

Profiter de **30%** de canopée dans son quartier



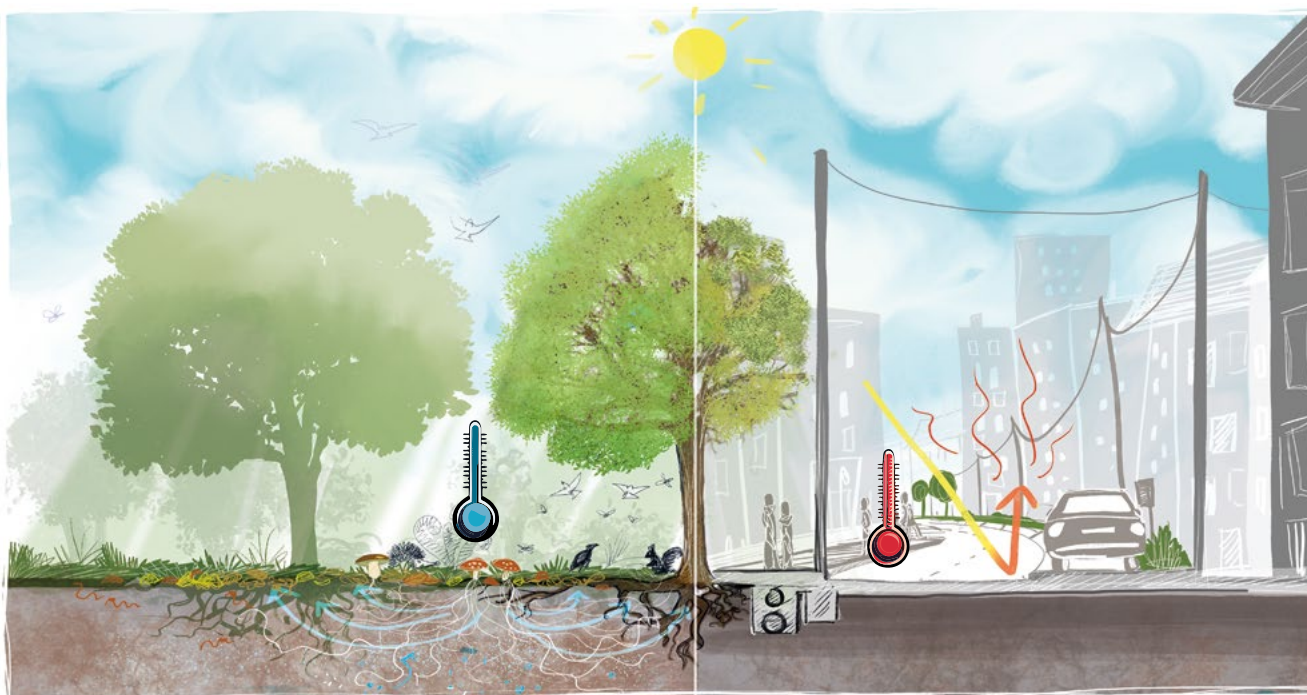
300

Disposer d'un site arboré, accessible à pied ou en vélo à moins de **300 m** de son domicile ou de son lieu de travail



De quoi les arbres ont-ils besoin et que craignent-ils ?

En conditions naturelles (à gauche), les arbres établissent de nombreuses relations avec les autres organismes. La communauté ainsi créée est résistante et résiliente. En ville (à droite), l'arbre vit sous contrainte et sous la menace de multiples agressions.



Conditions naturelles

Sol contraint

Les multiples bienfaits des arbres

Forêt : stockage du carbone, production de bois, protection des sols

Haies bocagères : protection des cultures, trame verte, production de bois

Alignements : sécurité routière, paysage

Arbres de bords de cours d'eau : protection des berges, accueil de la biodiversité

Arbres des villes : bien-être des habitants, ombrage, rafraîchissement de l'air



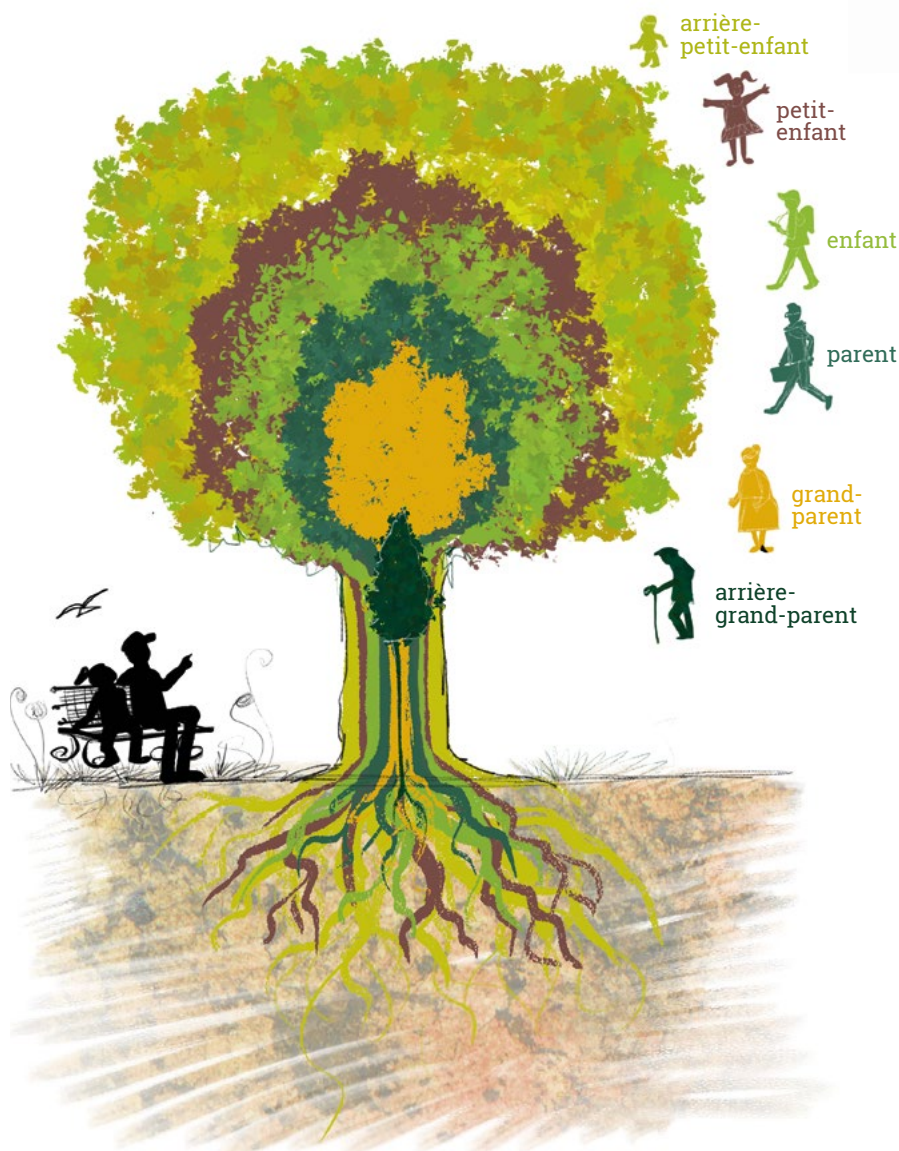
AXE 1

**CONNAÎTRE
& PROTÉGER**

Un inventaire des arbres

Des platanes et des tilleuls en ville, des pommiers dans les jardins, des magnolias dans les parcs ou encore des saules blancs dans les marais. Voici quelques-unes des nombreuses espèces du territoire métropolitain. Il est indispensable de connaître son patrimoine arboré pour en assurer le suivi au fil des ans et ainsi être en mesure de le protéger.

Cette connaissance passe par le recensement des arbres. Espèce, dimensions et état sanitaire des arbres sont habituellement relevés. Les résultats sont ensuite cartographiés et consignés dans des tableaux, voire dans des bases de données pour les patrimoines les plus conséquents.



L'existant préservé

L'objectif des prochaines années est de construire et aménager la ville **en respectant les arbres existants**. En effet, les sécheresses que l'on connaît, de plus en plus longues et précoces, rendent plus incertaines les plantations.

Il est donc primordial de préserver les arbres existants, et surtout les vieux arbres. Ce paramètre doit être pris en compte à la fois dans les projets publics et chez les particuliers. Rappelons qu'il faut entre trente et cinquante ans pour profiter pleinement de la fraîcheur d'un arbre !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm)** rassemble les principales règles de protection des arbres.

↑ L'arbre au fil des générations humaines. D'après Antoine Maréchal, in « Plaidoyer pour une loi arbres hors forêt », CAUE77, 2023.

Il est nécessaire de protéger aussi la faune liée aux arbres, aux haies et aux forêts : oiseaux, insectes, mammifères...

Un patrimoine arboré renouvelé

La gestion des arbres implique une surveillance régulière et parfois l'intervention d'un professionnel.

Le renouvellement doit être une préoccupation permanente pour les gestionnaires et propriétaires.

Prévu, il permettra de pérenniser la présence des arbres sur le territoire.

Il faut toujours penser les arbres sur le temps long, et anticiper ce qu'il va se passer à la fin de leur vie.



LE VRAI/FAUX DE L'ARBRE

- Un grand arbre n'est pas forcément dangereux **VRAI**
- Un champignon sur un arbre ne signifie pas nécessairement qu'il est condamné **VRAI**
- Une taille vigoureuse stimule et rajeunit les arbres **FAUX**
- Il est parfois nécessaire de couper les arbres malades pour éviter qu'ils ne contaminent leurs voisins **VRAI**

Une taille repensée, un entretien bien réalisé

Les arbres n'ont pas besoin d'être taillés, ou alors uniquement pour façonner et maintenir leur forme. Cette action doit toujours être pratiquée par des personnes formées, avec les bons gestes et les outils adaptés, et selon les périodes favorables (en fin d'été, après les nidifications, ou bien en hiver).

Le bon entretien des arbres inclut également la résolution des désordres qu'ils causent avec leurs racines. Des solutions techniques existent pour assurer une saine coexistence entre les arbres, les revêtements, les constructions et les canalisations, comme la protection localisée de ces dernières aux abords des arbres nouvellement plantés.



L'une des règles fondamentales de la taille est de ne couper que des petites branches, ce qui facilite la « cicatrisation » de la plaie.



Les arbres ont parfois besoin de soutien. Cet apuôt fait partie des bonnes pratiques d'entretien.



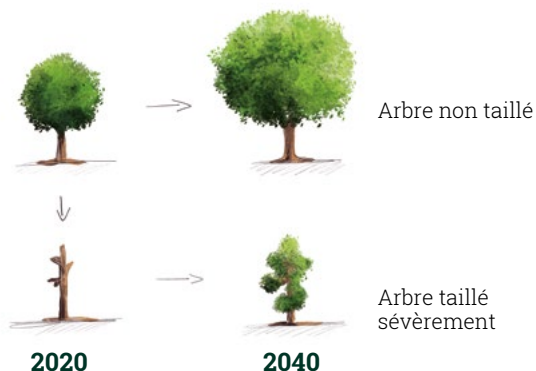
AXE 2

**ACCROÎTRE
& RÉGÉNÉRER**

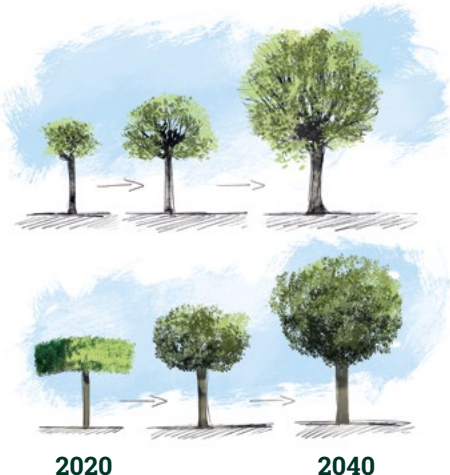
Des arbres partout, et encore davantage !

Contribuer à l'augmentation de la canopée sur notre territoire consiste à :

1 Ne pas tailler sévèrement les arbres



2 Convertir les formes taillées en formes libres



De gauche à droite, un arbre tête de chat (en haut) et un arbre en rideau (en bas) évoluent vers une forme libre avec l'arrêt des tailles régulières.

3 Préserver les arbres déjà présents, notamment les plus âgés

4 Installer les nouveaux arbres dans de bonnes conditions de sol



À gauche, l'arbre planté dans un sol maigre, sec, compact, se développe difficilement.

À droite, planté dans un sol fertile, l'arbre atteint le développement propre à son espèce.

5 Privilégier les essences de grand développement (chênes, tilleuls, féviers, charmes...)

Des essences diversifiées pour s'adapter au changement climatique

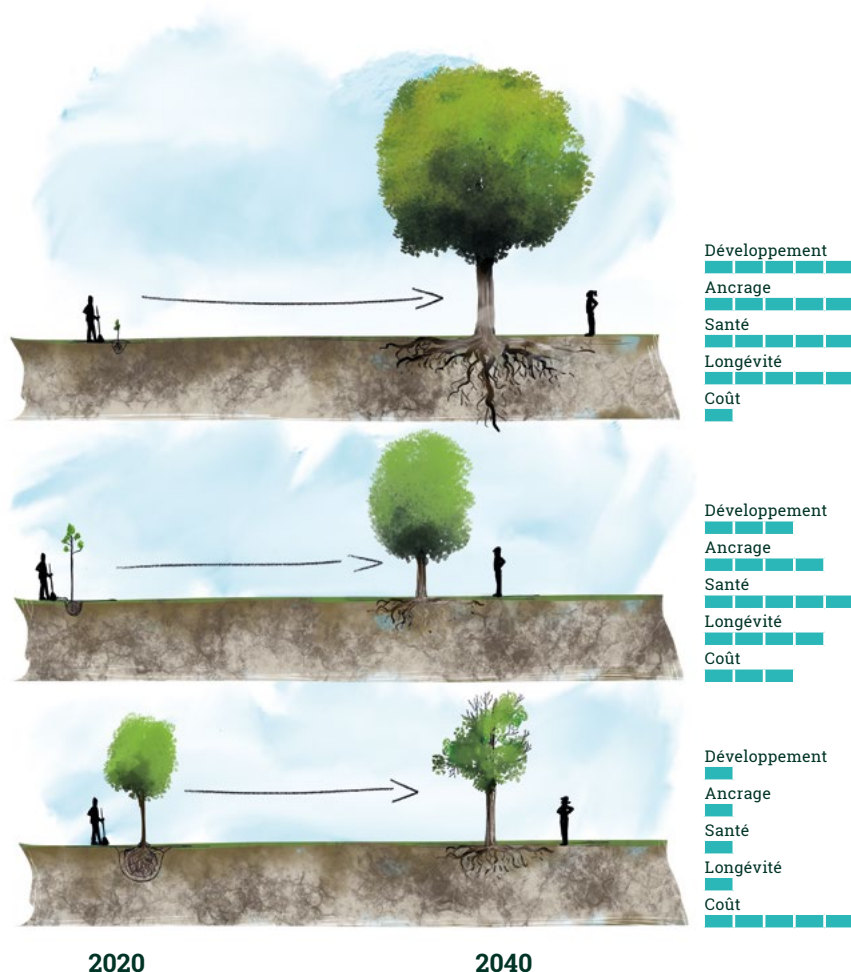
Canicules, sécheresses, tempêtes... le changement climatique se traduit par une accentuation de l'intensité et de la fréquence d'événements météorologiques extrêmes. Les arbres qui atténuent les effets de ce changement climatique en créant des îlots de fraîcheur sont aussi mis à mal par ces aléas s'ils n'ont pas été plantés dans des sites appropriés et des conditions adaptées.

Il apparaît fondamental de **diversifier la palette végétale pour les arbres, mais aussi pour les arbustes et les arbrisseaux**. Selon le contexte (sol, exposition, enjeux écologiques, usages des lieux), il est recommandé de mélanger les essences locales, les essences horticoles qui ont fait leurs preuves et de nouvelles essences exotiques à tester (le chêne des Canaries par exemple).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chêne des Canaries est un arbre méditerranéen bien adapté aux conditions des villes de la métropole. Il a été acclimaté dans des parcs nantais, puis planté dans les rues.

La régénération des pratiques



La qualité de la reprise et du développement dépend, entre autres, de l'âge du plant initial. Exemples : en haut, jeune plant (1 à 2 ans), au milieu, arbre tige (8 à 12 ans), en bas, gros sujet (15 à 20 ans).

Il existe plusieurs modes d'implantation des arbres :

- **en laissant faire la nature** (c'est la régénération naturelle) ;
- **en lui donnant un coup de pouce** ;
- **en pratiquant des semis** avec des graines récoltées si possible localement ;
- **en plantant des jeunes plants.**

Ces pratiques combinent plusieurs avantages :

sobriété, qualité de la reprise, rapide autonomie des arbres vis-à-vis de l'eau (gourmand, mais ne nécessitant plus d'arrosage), solidité de l'ancrage racinaire.

Elles sont adaptées pour les haies, les boisements et les jardins, et pourquoi pas pour les espaces publics.

Vive les arbres morts !

Les vieux arbres, les arbres à cavités et les arbres morts sont des trésors de biodiversité, des milieux de vie à part entière. Ils abritent de grandes quantités d'insectes, de champignons, de bactéries...

En effet, la plupart de ces espèces ne peuvent vivre que dans du bois dégradé. Les oiseaux et les chauves-souris trouvent dans les cavités des endroits pour nicher et se reproduire. L'absence d'arbres à cavités peut donc se révéler un frein pour le maintien ou le développement de leurs populations.

Les vieux arbres, quant à eux, ne sont pas forcément dangereux. Il suffit de suivre leur état, puis si besoin, de les réduire en hauteur et de les transformer en chandelle.



AXE 3

VALORISER & MOBILISER

À la reconquête de la biodiversité qui habite les arbres

La Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire a intégré depuis de nombreuses années la préservation de la biodiversité dans et auprès des arbres (tests des plantes couvre-sols aux pieds des arbres, pose de nichoirs pour les oiseaux), et aussi dans l'entretien et l'aménagement des espaces verts (fauches tardives, prairies fleuries, éco-pâturage...).



Un inventaire des arbres remarquables

Les arbres remarquables sont les témoins des temps passés et les gardiens d'une mémoire commune. Près de 250 arbres remarquables ont été recensés sur la commune sur des espaces publics et privés (platane d'Orient, hêtre pourpre, cèdre du Liban, chêne pédonculé, sapin du Caucase, sequoia...).

La force du collectif

L'intervention et la contribution des habitants participent au bon état des patrimoines arborés. L'accès aux informations relatives aux arbres est un préalable. Parmi elles, les données d'inventaire des arbres des espaces publics métropolitains. Les plantations d'arbres et d'arbustes, la récolte des fruits, le suivi et l'inventaire des arbres, le recensement des arbres remarquables sont des actions qui se prêtent bien à la participation des habitants. Les habitants peuvent également participer aux instances de consultation et de partage sur les arbres.



Vers une structuration de filières graines et bois sur le territoire

Produire et utiliser localement les graines des arbres favorise la **diversité génétique du patrimoine arboré** et suscite une **bonne acclimatation des individus** à l'environnement local.

Le maintien des arbres, notamment des haies et boisements, passe par leur valorisation économique. Une bonne gestion nécessite d'appliquer le **principe de la valorisation en cascade** : bois d'œuvre, puis bois bûche, et enfin bois déchiqueté. Chaque catégorie de produits revêt une utilisation propre et requiert des savoir-faire particuliers pour la récolte et la transformation, ce qui soutient l'économie locale.



Les étapes d'une filière de valorisation du bois d'œuvre.

LES 20 ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

Les 20 engagements de la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire

Les 20 engagements sont l'illustration de la bifurcation de la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire vers un territoire plus résilient et qui laisse sa part à la nature. Les engagements s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis longtemps en faveur des plantes et des arbres en particulier. Ils affirment une ambition adaptée aux enjeux contemporains.

AXE 1 : CONNAÎTRE & PROTÉGER

A Établir et partager la connaissance des patrimoines arborés

Engagement n°1

Inventorier 100 % du patrimoine arboré public de la Ville d'ici 2030, selon des méthodes adaptées à chaque contexte (arbres urbains, haies, boisements). Décrire les différents patrimoines avec des critères et des indicateurs harmonisés à l'échelle métropolitaine. Partager ces connaissances via un Système d'Information Géographique commun, participatif et collaboratif, actualisé en permanence et ouvert aux acteurs du territoire (habitants, agriculteurs, entreprises, etc.).

Engagement n°2

Mettre en place **un observatoire de la mortalité des arbres** afin d'établir un diagnostic et d'assurer un suivi de terrain. Celui-ci guidera les politiques de plantation communale et alimentera la démarche de choix des essences.

B Préserver les arbres sous toutes leurs formes

Engagement n°3

Proposer à Nantes Métropole des demandes de mise à jour des **mesures de protection** réglementaires des arbres prévues au plan local d'urbanisme métropolitain en tendant vers une augmentation de ces mesures via les Espaces Paysagers Protégés et les Espaces Boisés Classés

Engagement n°4

Faire du maintien des arbres existants et de leurs emplacements un des enjeux de la démarche d'aménagement ; faire preuve systématiquement d'anticipation pour prendre en compte les arbres existants dans l'élaboration des programmes et la conception des projets d'aménagement ; rechercher la conciliation entre leur préservation et la mise en œuvre des autres politiques publiques (accessibilité, mobilités, cycle de l'eau, logement, développement économique).

Engagement n°5

Organiser une **évaluation annuelle de la charte communale des arbres** avec les élus et les services concernés. Procéder à sa révision si nécessaire.

Engagement n°6

Adopter le barème national d'évaluation de la valeur des arbres VIE (Valeur intégrale évaluée) - **BED** (Barème d'Évaluation des Dégâts) pour disposer d'un outil moderne et pertinent de valorisation des arbres. Ce barème s'appliquera par exemple dans le cadre d'une indemnisation en cas de dégâts causés aux arbres de la Commune par des tiers et servira ainsi de référence au titre du dédommagement pour les marchés publics liés à l'espace public.



C Encadrer les pratiques d'entretien et de préservation

Engagement n°7

Formaliser et mettre en œuvre des **techniques d'entretien et de renouvellement des haies et boisements dans le respect de la biodiversité**, notamment à travers des plans de gestion durable et des actions de sensibilisation et de formation.

Engagement n°8

Sous réserve des impératifs de sécurité des personnes et des biens et des coûts, **généraliser les techniques de taille raisonnée** pour les arbres et augmenter progressivement la part des haies communales taillées selon cette méthode, y compris pour les prestataires extérieurs opérant sur le territoire. Adapter les périodes d'entretien en respectant la saisonnalité et en intervenant durant les périodes les plus appropriées.

Engagement n°9

Sous réserve des impératifs de sécurité des personnes et des biens, **identifier, protéger et préserver les arbres déperissants et morts**, véritables refuges pour la faune et la flore sauvages, dans les sites composant la « trame des vieux bois » (parcs, jardins, sites naturels, bocage, boisements...).

AXE 2: ACCROÎTRE & RÉGÉNÉRER

D Accroître la canopée et la présence des arbres

Engagement n°10

Tendre vers un minimum de **30% de canopée dans chaque quartier de la ville**, en incluant les arbres publics et privés. Intégrer **l'approche 3-30-300** comme objectif de santé publique et d'amélioration du cadre de vie :

- Chaque habitant doit pouvoir voir au moins 3 arbres depuis son domicile.
- Chaque quartier doit bénéficier d'au moins 30% de couvert arboré.
- Chaque habitant doit pouvoir accéder à un îlot de fraîcheur arboré à moins de 300 mètres de son domicile ou de son lieu de travail, via des cheminements ombragés.

Engagement n°11

Convertir les haies mono-spécifiques communales en haies mixtes afin de favoriser le développement de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.

Engagement n°12

Considérer l'évolution de l'indice de canopée dans les projets d'aménagement des espaces publics en estimant l'évolution de la canopée développée à 10 ans.

E Innover et diversifier les méthodes de plantation

Engagement n°13

Promouvoir la plantation de jeunes plants dans les projets communaux qui le permettent. **Encourager la plantation d'arbres sur les terrains privés** en proposant une aide financière aux propriétaires et aux syndicats de copropriétaires, sous réserve des crédits votés par le Conseil municipal.

Engagement n°14

Adapter le territoire au changement climatique et atténuer ses effets en diversifiant largement la palette végétale. **Introduire des espèces adaptées**, privilégier les espèces locales dans les sites à fort enjeu écologique et favoriser les espèces à grand développement.

Engagement n°15

Augmenter le nombre de boisements d'avenir et d'îlots de vieillissement afin d'atteindre 20% des surfaces boisées publiques en libre évolution.

Engagement n°16

Encourager l'achat d'arbres, d'arbustes et de plantes auprès d'organismes locaux engagés dans des pratiques responsables, le soutien de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone.

AXE 3: VALORISER & MOBILISER

F Valoriser les arbres

Engagement n°17

Valoriser le bois issu des chutes naturelles et des abattages en le recyclant et en le réutilisant dans les aménagements urbains (mobiliers, paillis, structures paysagères). Contribuer ainsi à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles.

Engagement n°18

Encourager la présence et la dissémination des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers sous toutes leurs formes (vergers, stations gourmandes, paysages nourriciers, forêts-jardins), auprès des propriétaires publics et privés.

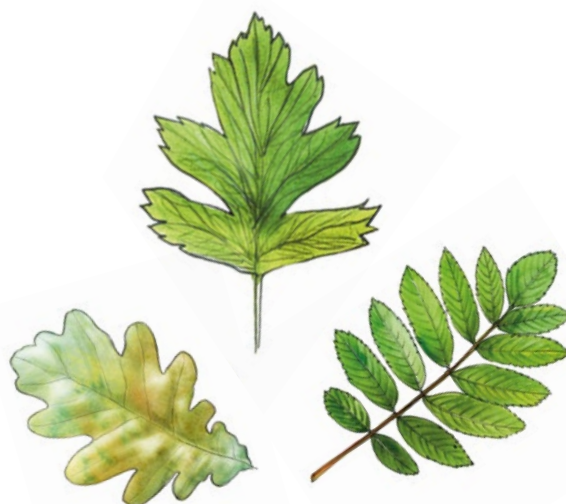


Engagement n°19

Inventorier, préserver et mettre en valeur les arbres remarquables communaux. Participer au recensement métropolitain des arbres remarquables afin de les faire connaître et d'enrichir les circuits de promenade et de découverte.

**Mobiliser les habitants et soutenir les initiatives****Engagement n°20**

Former et sensibiliser tous les publics, y compris les agents communaux et les acteurs du territoire, à la préservation du patrimoine arboré. Mettre en œuvre des actions d'apprentissage pour promouvoir les bonnes pratiques d'installation, d'entretien et de gestion des arbres.



Un coup de pouce pour l'achat d'un arbre

Dans le cadre de sa politique développement durable, la Ville accompagne les Sébastiennois, habitants de logement individuel ou collectif, pour l'achat d'arbres. Elle verse une aide financière fixée à 50% du coût d'achat TTC avec un montant maximum de 50 € par arbre. Le nombre d'arbres financés par demandeur est fixé à 1 arbre maximum pour les maisons individuelles et 5 arbres maximum pour les copropriétés. Formulaire en ligne :



Une forêt en cœur de ville

La forêt Wangari Muta est située au cœur du quartier de la Fontaine. Depuis 2021, près de 3 600 jeunes plants ont été plantés. Sur deux parcelles, la méthode Miyawaki est appliquée. L'objectif de cette approche est de créer un petit écosystème forestier à la végétation dense, qui fonctionne au fil du temps comme une forêt naturelle. Pendant les deux premières années, un entretien est préconisé pour créer des conditions optimales d'enracinement et de développement. La densification génère une compétition douce entre les essences, favorisant une course vers la

lumière et la croissance des arbres. Au bout de trois ans, la forêt n'a plus besoin d'entretien et elle est plus riche en biodiversité. Cette méthode de plantation peut surprendre par son aspect touffu et sauvage, mais elle permet aux arbres de coopérer grâce à leur réseau racinaire, de devenir plus résistants aux aléas climatiques et de bénéficier d'une assistance en cas de maladie. Les autres parcelles qui accueillent chaque année de nouveaux arbres, restent entretenues par le service Espaces publics de la Ville.



La Charte sébastiennaise est la déclinaison de la charte métropolitaine des arbres qui a été adoptée par Nantes Métropole en avril 2024. Elle en reprend les grands principes d'entretien, de gestion et de développement des patrimoines arborés, qu'il s'agisse des arbres urbains ou des boisements. Elle s'inscrit pareillement dans l'objectif d'augmentation de la canopée avec, notamment, la règle des 3-30-300, pour un meilleur bien-être des habitants, un cadre de vie agréable et une place de la nature renforcée.

La Charte sébastiennaise contient 20 engagements qui constituent la trame de la politique de l'arbre et des boisements de la Ville et une ligne de conduite à adopter maintenant et pour les années à venir.

Mai 2025

Vous pouvez retrouver la charte sébastiennaise des arbres, ainsi que la charte métropolitaine des arbres (avec en plus sa version détaillée) sur le site metropole.nantes.fr.